

AVIS DE CONCERTATION

DÉCLARATION DE PROJET N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VINDELLE

POUR L'OUVERTURE À L'URBANISATION D'UN SECTEUR ROUTE DE
GUISALLE ET POUR LE DÉCLASSEMENT EN ZONE NATURELLE D'UNE
ZONE À URBANISER ROUTE DE LA VALLÉE

La déclaration de projet n°1 du PLU de Vindelle a été prescrite par délibérations du conseil communautaire en date du 28 septembre et du 13 décembre 2023.

Cette procédure consiste à ouvrir à l'urbanisation un terrain de 1,8 ha au nord du bourg et à proximité du cimetière, route de Guissalle, afin de répondre aux objectifs du projet d'aménagement de développement durable du PLU de la commune. En contrepartie, un secteur de 1,8 ha présentant des sensibilités environnementales sera déclassé en zone naturelle, route de la Vallée.

À ce titre et en application de l'article L.103-2 c) du code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à évaluation environnementale, et donc également soumise à concertation obligatoire.

Le public peut demander des informations complémentaires et consulter les pièces du dossier :

- Par mail : planification.grandangoulême@gmail.com
- Par courrier : *Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Service planification urbaine, 25 boulevard Besson, 16000 Angoulême.*
- En mairie de Vindelle et au service planification de GrandAngoulême (139 rue de Paris à Angoulême)

Des registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Vindelle.